

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE SE DOTE D'UNE FONDATION

DATE

Jeudi 23 novembre 2017

CONTACT

Direction de la Communication
dircom@univ-paris1.fr

Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne
www.univ-paris1.fr

 @SorbonneParis1

 UnivParis1PanthéonSorbonne

 UnivParis1

À PROPOS DE L'UNIVERSITÉ

42 000 étudiants
2 200 enseignants et personnels
238 diplômes nationaux

Trois grands domaines d'enseignement :

- Sciences économiques et de gestion, Mathématiques et informatique appliquées
- Arts et Sciences humaines et sociales
- Sciences juridiques et politique

Le Conseil d'Administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a adopté aujourd'hui, à une large majorité, les statuts de la future Fondation Panthéon-Sorbonne. Celle-ci aura pour vocation de promouvoir l'ensemble des activités de formation et de recherche de l'université en mobilisant des ressources pour contribuer au financement d'actions spécifiques.

« Après une dizaine d'années d'attente, c'est une victoire enthousiasmante pour notre prestigieuse université » souligne Georges Haddad, président de l'université, « une victoire qui dépasse tous les clivages internes et qui va nous permettre de doter enfin l'université d'un véritable accélérateur de projets pour le bien commun ». Les premiers membres fondateurs de la Fondation Panthéon-Sorbonne ont été annoncés à cette occasion. Il s'agit de l'Association Française d'Épargne et de Retraite (AFER) et du groupe ACCOR.

LE CHAMPS D'ACTION DE LA FONDATION PANTHEON-SORBONNE :

- la promotion de l'ensemble des activités de formation et de recherche de l'université au plan national et international
- la participation à des actions de communication portant sur l'université
- la promotion des échanges d'expériences et de compétences entre le monde académique et l'environnement socio-économique et culturel ;
- l'encouragement à la création de chaires scientifiques et à l'insertion professionnelle des étudiants ;
- la valorisation du patrimoine de l'université afin d'offrir des conditions de travail, de recherche et d'études aux meilleurs standards internationaux ;
- l'attribution de bourses, de prix, de financements d'activités de recherche, de contrats doctoraux et post-doctoraux ;
- l'aide à la publication et à la diffusion de travaux de recherche, le soutien à l'organisation de colloques, de séminaires, d'expositions, de concerts et manifestations culturelles et sportives ;
- le soutien aux actions de la mission handicap de l'université ;
- la promotion du réseau des anciens étudiants de l'université.